



Réunion thématique sur

La traite des êtres humains et le trafic de migrants

3-4 décembre 2015

Porto, Portugal

Résumé des débats et conclusions de la coprésidence





INTRODUCTION ET SESSION D'OUVERTURE

Les 3 et 4 décembre 2015, une soixantaine de participants provenant de différents pays et organisations partenaires du Dialogue Euro-Africain sur la Migration et le Développement (Processus de Rabat) se sont réunis à Porto, au Portugal afin de discuter et de partager leurs expériences au sujet de la traite des êtres humains et du trafic de migrants. Cette réunion s'est déroulée sous la coprésidence du Portugal et du Niger. Son objectif était de promouvoir la coopération dans la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants et de se pencher sur les mesures pratiques afin d'améliorer le partenariat et l'échange d'informations dans ces domaines tout en restant en cohérence avec le Plan d'Action de la Valette et le Programme de Rome.

Le Programme de Rome a inauguré l'entrée de la protection internationale et de l'asile comme 4^{ème} pilier du Processus de Rabat lors de 4^{ème} Conférence Ministérielle qui s'est tenue à Rome le 27 novembre 2014. Deux domaines prioritaires ont été soulignés : le lien entre migration et développement ainsi que la prévention et la lutte contre la migration irrégulière et les crimes relatifs. La lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants fait partie de ce dernier domaine et constitue donc une priorité.¹

De plus, la Déclaration de La Valette rappelle que les pays s'engagent « à intensifier les efforts conjoints [...] pour **prévenir et combattre le trafic de migrants, éradiquer la traite des êtres humains** et lutter contre ceux qui exploitent les personnes vulnérables ».²

C'est dans ce contexte qu'a débuté la réunion thématique sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants.

Dans leurs discours d'ouverture M. José Van der Kellen, Directeur national adjoint au Service d'immigration et des frontières (SEF) du Portugal et Mme Maimouna Gazibo Gogé, Directrice Générale de l'Agence nationale pour la lutte contre la traite des personnes (ANLTP) du Niger ont rappelé l'importance d'adopter une approche centrée sur les droits de l'Homme et la coopération régionale et internationale afin de lutter contre ces deux phénomènes.

Les co-Présidents ont appelé à penser au-delà des méthodes traditionnelles en prenant en compte les relations qui existent entre les pays du Processus de Rabat et en intégrant des acteurs de la société civile tout en restant dans une logique d'Etat de Droit et de droits de l'Homme. Afin de pouvoir au mieux comprendre ces deux phénomènes, il a également été rappelé de prendre en compte les réalités sociales et culturelles propres à chaque pays.

¹ Déclaration de Rome et son Programme, voir :

http://processusderabat.net/web/uploads/Rome/FR_Declaration_Prog_Rome_final_27_11_2014.pdf

² Déclaration Politique du Sommet de La Valette, voir :

http://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/international-summit/2015/11/12-political-declaration-fr_pdf



L'amélioration du cadre institutionnel, le renforcement des partenariats et les campagnes de sensibilisation ont été des éléments soulignés par la coprésidence.

Mme Zoi Sakelliadou, Assistante politique pour le Coordinateur européen contre la traite des êtres humains de la Direction générale migration et affaires intérieures (DG HOME - Commission européenne, Union européenne - UE), a ensuite pris la parole pour rappeler que les dix ans du Processus de Rabat fournissent aujourd'hui une source abondante de savoir. Mme Sakelliadou a alors souligné que la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants font partie, à la fois, de l'un des axes du Programme de Rome ainsi que d'une priorité pour l'UE. Mme Sakelliadou a évoqué le fait que l'on peut s'attendre à voir une augmentation des personnes vulnérables à ces phénomènes compte tenu de la crise actuelle. Mme Sakelliadou a souligné l'importance du cadre politique de l'Union européenne dont les valeurs de base sont axées sur une approche prenant en compte les droits de l'Homme, les victimes, le genre et les enfants. Mme Sakelliadou a également évoqué la coopération entre les pays de l'UE et les pays partenaires du Processus de Rabat comme étant essentielle.

M. Ralph Genetzke, Chef de Mission du Centre International pour le Développement de Politiques Migratoires (ICMPD) a alors présenté le contexte et les objectifs de la réunion rappelant que les réunions thématiques illustrent les réalités européennes et africaines. Elles sont faites pour échanger de bonnes pratiques et sont liées aux formations organisées dans le cadre du Dialogue. M. Genetzke a souligné que des instruments financiers existent aujourd'hui pour soutenir la coopération opérationnelle.

Mme Barbara Sidoti, experte en migration, a ensuite présenté le cadre légal international, les liens qui existent entre les deux phénomènes, les données disponibles et les derniers développements dans la Région du Processus de Rabat. Mme Sidoti a fait part, lors de ses remarques finales, de l'urgence humanitaire, suite aux nombreux décès de migrants cherchant à atteindre l'Europe, qui requiert une action conjointe. Elle a également rappelé que les pays membres du Processus de Rabat sont confrontés à la fois à un défi et à une opportunité : définir des mesures conjointes afin de tacler les crimes que représentent la traite des êtres humains et le trafic de migrants.³

Mme Zoi Sakelliadou est intervenue pour présenter le *Plan d'Action de l'UE contre le trafic de migrants*⁴ et la *Stratégie de l'UE en vue de l'éradication de la traite des êtres humains*.⁵ Mme Sakelliadou a tout d'abord rappelé les engagements de La Valette en soulignant l'importance des efforts conjoints pour lutter contre l'exploitation des personnes les plus vulnérables. Elle a ensuite partagé le travail de l'UE sur la traite des êtres humains : une

³ Voir: document d'information distribué lors de la réunion thématique.

⁴ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52015DC0285&from=fr>

⁵ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52012DC0286&from=FR>



approche axée sur les victimes et les droits de l'Homme se basant sur la législation européenne. Mme Sakelliadou a rappelé qu'en termes de données, Eurostat a élaboré deux documents qui essaient de cartographier le phénomène de traite des êtres humains. Mme Sakelliadou a mis en lumière le fait que 80% des victimes identifiées entre 2010 et 2012 étaient des femmes et que l'exploitation sexuelle constitue la première forme de traite des êtres humains. Mme Sakelliadou a fait référence au fait que le nombre de personnes condamnées pour traite des êtres humains est très faible. La législation européenne et la *Stratégie européenne en vue de l'éradication de la traite des êtres humains* constituent les outils disponibles au niveau de l'UE pour lutter contre ce phénomène. Mme Sakelliadou a alors évoqué la dimension externe de la traite des êtres humains : il s'agit d'une menace transnationale à la sécurité, un problème qui touche tous les pays et qui ne peut pas être résolu par un seul. Un plan d'action a été adopté afin de coopérer avec les pays hors de l'UE au sujet de la traite des êtres humains.

Concernant le trafic de migrants, l'UE travaille pour améliorer l'encadrement juridique et la législation européenne sur le trafic de migrants. L'opération *Sophia* a été lancée avec un mandat clair de cibler les réseaux de trafiquants dans la zone de la Méditerranée. L'UE est à présent en phase de désigner des points de contact au sein de l'UE pour une meilleure coordination.

Mme Sakelliadou a rappelé le rôle important joué par les données : la collecte des données doit avoir comme complément le partage d'informations. Ce partage est important entre l'UE et les pays tiers au sujet des *modus operandi* des réseaux de trafiquants. Beaucoup d'agences travaillent ensemble : Europol, Frontex et l'approche « hotspot » qui a également été développée. L'UE travaille et collabore afin d'améliorer la surveillance notamment sur internet. En effet, ce moyen de communication est très utilisé par les passeurs. C'est pourquoi les efforts se dirigent vers la suppression du contenu présent sur internet.

Pour lutter contre le trafic de migrants, Mme Sakelliadou a rappelé le rôle de la sensibilisation des personnes à risque. Enfin, le rôle de la coopération avec les pays hors de l'UE est également importante : grâce au fonds fiduciaire, des projets pourraient émerger afin de lutter contre le trafic de migrants et de protéger les plus vulnérables.

La **session d'ouverture** s'est terminée par l'intervention de Mme Henna Mustonen, Chargée de la prévention du crime et de la justice criminelle dans le domaine de la traite des personnes et du trafic des migrants pour le Bureau des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC).

Mme Henna Mustonen a expliqué qu'une grande partie de la traite des êtres humains a lieu dans ou près des frontières dans les sous régions de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale. La traite des êtres humains n'est pas limitée à un seul pays ou à une seule région : de nombreuses personnes sont transportées jusqu'en Europe et au Moyen-Orient. Les





sources et les formes de traite des êtres humains varient : travail forcé (travail domestique, travail sur des sites miniers, des lieux de pêche, de l'agriculture,...), mendicité forcée, exploitation sexuelle, trafic d'organes, etc.

Concernant le trafic de migrants, Mme Mustonen a rappelé les grandes tragédies qui se sont déroulées l'année dernière. Quand on regarde les chiffres, on peut voir que plus de 3000 migrants sont morts en Méditerranée. L'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale sont un théâtre de routes migratoires et sont également des lieux où de nombreux migrants meurent. Le Niger et le Mali sont des points de transit importants vers la Libye et l'Algérie. Les services proposés par les passeurs sont variés (par exemple : faux documents, voyages etc.). Les migrants financent leur voyage petit à petit, ce qui contribue à leur vulnérabilité.

Mme Mustonen a expliqué que l'ONU DC différencie généralement trois niveaux d'acteurs au sein du trafic de migrants :

- Le niveau de base : transporteurs, guides, etc. Acteurs présents sur des petites actions de terrain à implication temporaire ;
- Le second niveau : des opérateurs à temps plein qui s'occupent du travail logistique ;
- Le troisième niveau est le plus organisé avec des acteurs qui font le plus de profit.

L'identification de ces acteurs doit se faire à tous les niveaux. Mme Mustonen donne l'exemple du Niger qui a fait des efforts énormes pour identifier les passeurs. En 2014, ils ont réussi à démanteler des réseaux. Malheureusement de nouveaux ont fait surface à Agadez.

Mme Mustonen a expliqué que souvent les passeurs sont impliqués dans d'autres crimes. Par exemple, au Mali, on a remarqué que les passeurs vont jusqu'en Algérie avec des migrants et que sur le retour ils sont liés à des activités de contrebande de tabac.

Mme Mustonen a souligné également que si on se penche sur une carte des principales routes migratoires, il devient évident qu'un migrant qui, par exemple, quitte l'Afrique Centrale ou l'Afrique de l'Ouest ne pourra pas faire son voyage seul sans passeur. Il est également important de savoir que de nouvelles routes apparaissent continuellement. Ces routes sont en constant changement. Les passeurs vont toujours trouver un moyen de contourner une route contrôlée.

Mme Mustonen a alors présenté les activités d'assistance technique de l'ONU DC dans le domaine. Pour le moment, l'ONU DC assiste les Etats à ratifier les protocoles et à les mettre en œuvre : aide dans les instruments législatifs, dans les plans d'action, dans le renforcement des capacités, etc. Une stratégie régionale a également été développée par le bureau de l'ONU DC pour l'Afrique Centrale et l'Afrique de l'Ouest. Des consultations ont été menées avec : les Etats membres de la région, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), les initiatives telles que le Processus de Rabat ou le plan d'Action de l'UE en vue de





la lutte contre le trafic de migrants, etc. Ces consultations ont aidé à identifier les principaux besoins : la coordination et la coopération, l'information mise à jour et les données, le besoin de législations nationales et de documents politiques stratégiques, la poursuite des criminels et la protection et l'assistance aux victimes.



SESSION PLENIERE 1 : COMMENT ELABORER DES STRATEGIES EFFICACES AFIN DE LUTTER CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS ?

La **première session** a alors débuté sur le thème de l'élaboration de stratégies efficaces afin de lutter contre la traite des êtres humains.

M. Manuel Albano, Coordinateur de la Commission pour la Citoyenneté et l'Egalité des genres (CIG), Portugal, a ouvert cette première session.

M. Albano a insisté sur le fait que le partenariat entre l'Etat et les organismes de la société civile qui interviennent directement sur le terrain est essentiel. Concernant le Portugal, il s'agit de leur stratégie jusqu'à présent. Ce réseau, qui a été mis en place sur base de ce partenariat, a pour but la protection et la réintégration des victimes. L'approche est ciblée sur la victime et le réseau permet d'articuler différents intervenants, de la police au pouvoir judiciaire, pour une meilleure méthodologie.

Le plan d'Action national comporte 53 mesures dans 5 domaines de priorité :

- La prévention et la sensibilisation
- L'éducation, la formation et la qualification
- La protection, l'intervention et le renforcement des compétences
- Les enquêtes judiciaires
- La coopération

Les organisations faisant partie du groupe de travail représentent l'ensemble des organismes de la société civile.

Sur le premier domaine qui est celui de la prévention et de la sensibilisation, M. Albano a mis en évidence la création de l'observatoire sur la traite des êtres humains. Ce système permet aux organisations de la société civile d'être les parties prenantes pour fournir les données en matière de traite des êtres humains. L'observatoire est essentiel à la connaissance et à la prévention.

Concernant le deuxième domaine : l'éducation, la formation et la qualification, M. Albano rappelle qu'il est nécessaire de passer du discours politique au discours social. Chacun doit s'approprier la compréhension de la traite des êtres humains. Les citoyens doivent comprendre afin de reconnaître la réalité et les acteurs ayant une responsabilité pourront alors mieux intervenir.

Le troisième domaine qui concerne la protection, l'intervention et le renforcement des compétences est basé sur un mécanisme national axé sur les droits de l'Homme et en coordination avec les administrations de plusieurs ministères.

Le quatrième domaine se concentre sur les enquêtes judiciaires et les instruments légaux qui ont pu habiliter la police à utiliser des outils spécifiques pour combattre ce crime. Par exemple, des opérations sous couverture.

Enfin, le cinquième domaine : la coopération. Le Protocole de Palerme offre un cadre pour l'organisation de la coopération policière dans le domaine de la traite des êtres humains.

M. Patrice Bonnal du Ministère des Affaires Etrangères, Sous-direction de la gouvernance démocratique, France, a alors pris la parole. M. Bonnal a rappelé que la traite des êtres humains touche la plupart des régions du monde et que la France n'est pas épargnée. La France est surtout un pays de destination mais apparaît aussi comme un pays de transit (notamment via les réseaux de proxénétisme).

M. Bonnal note que depuis Palerme 2002, une *Loi du 5 août 2013* a été adoptée en application du droit de l'UE et des engagements internationaux de la France. L'infraction d'esclavage y a d'ailleurs été définie. Avec ce texte, M. Bonnal rappelle que le droit français est pleinement conforme aux engagements de la France. Un plan national a également été adopté. Ce plan a été élaboré en association avec les organismes de la société civile qui traitent ces questions. Le plan a créé une structure nationale : la *Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains* (MIPROF). Le plan national comporte 23 mesures s'articulant autour de trois domaines :

- **Identifier et accompagner les victimes de la traite**

Ce domaine passe, entre autres, par une meilleure identification des victimes de la traite, un renforcement du soutien aux associations, la sensibilisation du grand public, une meilleure prise en charge des victimes (en particulier les victimes de la prostitution et les mineurs).

- **Démanteler les réseaux**

Les services publics sont mobilisés pour démanteler les réseaux et protéger les victimes. L'action du Ministère des Affaires Etrangères est de coordonner la coopération internationale sur ce thème.

- **Faire de la lutte contre la traite une politique publique à part entière**

Une politique publique à part entière et à tous les niveaux (national et local).

Parmi ces 23 mesures, M. Bonnal cite notamment les actions suivantes : promouvoir une approche intégrée dans la lutte contre la traite, encourager les partenaires à signer les mécanismes existants ou encore définir un agenda de coopération de lutte contre la traite au niveau européen et international.

M. Bonnal souligne le fait que la coopération internationale est primordiale et qu'elle doit s'intensifier à tous les niveaux. La thématique de la lutte contre la traite des êtres humains est une priorité pour la France car elle est une mesure de protection et de promotion des droits de l'Homme.

M. Olatunde Olayemi, Conseiller à l'Unité de lutte contre la traite des êtres humains, Direction des affaires humanitaires et sociales, Département des affaires sociales et de genre, CEDEAO a alors pris la parole pour présenter le nouveau Plan d'Action de la CEDEAO pour la lutte contre la traite des êtres humains.

M. Olayemi a tout d'abord rappelé le contexte : les chefs d'Etats et de gouvernement ont adopté un Plan d'Action en 2001 et ont établi l'unité dont M. Olayemi est le représentant. Le mandat de cette unité est de « coordonner et contrôler la mise en œuvre du Plan d'Action initial ». Le 2^{ème} Plan d'Action 2016-2020 est construit sur les bases des actions menées par le 1^{er} Plan.

En 2014, une première phase d'évaluation a été effectuée avec une méthodologie d'évaluation rapide (*rapid assessment methodology*). Les contributions de chaque Etat membre ont été réunies et l'objectif était d'avoir un tableau unifié, une idée globale de la situation de ces pays d'Afrique. Une réunion a ensuite eu lieu afin de déterminer les priorités du nouveau Plan d'Action. L'un des instruments les plus importants a été un système de révision par les pairs. Une première ébauche a été partagée avec les partenaires clés et ensuite avec les Etats membres en 2015. En novembre 2015, une révision finale du document a été effectuée par la CEDEAO et les organisations partenaires.

M. Olayemi rappelle que la mise en œuvre du Plan d'Action antérieur a eu un impact et même s'il est difficile de déterminer dans quelles mesures la CEDEAO avait réalisé ces résultats par rapport à d'autres partenaires, il s'agit déjà d'un succès. Le mécanisme de révision annuelle de la CEDEAO s'est avéré efficace : des rapports de différents pays ont été recueillis afin d'en faire une synthèse. Ce mécanisme permet de partager des informations et de ramener les leçons tirées sur le terrain.

M. Olayemi a alors présenté les objectifs stratégiques de la nouvelle ébauche du Plan d'Action 2016-2020 :

- Assurer le respect des cadres légaux, politiques et institutionnels visant à prévenir et à répondre à la traite des êtres humains ;
- Renforcer les mécanismes de protection et de soutien aux victimes de la traite des êtres humains ;
- Garantir la promotion de mesures spécifiques afin de réduire le taux de vulnérabilité au sein de la CEDEAO, en particulier parmi les femmes et les enfants ;
- Améliorer les connaissances et les échanges de données concernant la traite des êtres humains dans la région ;

- Renforcer les capacités des Etats et des acteurs non-étatiques à répondre efficacement aux défis soulevés par la traite des êtres humains à travers des formations spécialisées ;
- Renforcer la coordination, le contrôle et les mécanismes d'évaluation pour une mise en œuvre efficace et effective du plan d'Action 2016-2020.

DISCUSSIONS

9

La **première session** a conduit à des discussions dont les principaux thèmes ont été les suivants :

Les participants ont relevé l'importance d'une **approche basée sur les victimes**. Un soutien particulier doit être fourni pendant toute la durée de l'enquête mais également suite à l'enquête.

Il a également été relevé que l'exemple du plan d'Action de la CEDEAO illustre que seule une **approche régionale** peut donner des résultats tangibles. La traite des êtres humains étant un crime transnational, les participants considèrent que la réponse doit être globale, que les efforts doivent être coordonnés non seulement entre les Etats et les différents ministères mais également avec **la société civile**. Le rôle de la société civile dans la lutte contre la traite des êtres humains a été souligné. Une coopération entre différents acteurs est essentielle.

La formation des magistrats, des procureurs, des policiers, des travailleurs sociaux et des autres personnes liées à ce phénomène est un élément crucial dans ce combat. Non seulement les Etats sont appelés à ratifier les instruments légaux mais également à les mettre en œuvre de façon efficace.

La prévention : des efforts doivent être soutenus en matière de sensibilisation afin de permettre à chacun de reconnaître les risques liés à la traite des êtres humains.

Enfin, **un focus sur les personnes vulnérables** a été relevé : ce phénomène touche énormément d'enfants et concerne plusieurs formes : le travail forcé, les « enfants-talibés » ou encore les enfant-soldats.

SESSION PLENIERE 2 : COMMENT DEVELOPPER UNE REPONSE GLOBALE EN TERME DE JUSTICE PENALE CONTRE LE TRAFIC DE MIGRANTS ?

La **deuxième session** s'est penchée sur le développement possible d'une réponse globale en termes de justice pénale contre le trafic de migrants.

Mme Carolina Lluch Palau, Procureure pour les affaires de traite des êtres humains, Bureau du Procureur, Espagne, a alors pris la parole pour ouvrir cette seconde session.

Mme Palau a souligné l'importance de pouvoir distinguer ces deux crimes que sont la traite des êtres humains et le trafic de migrants. Il est important également de prévoir des peines différentes pour ces deux crimes. L'Espagne dispose d'un système assez efficace : un procureur et une unité de police spécialisés dans la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants se trouvent dans chaque province espagnole. Un réseau national d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) coopère également. Cette structure – procureur de haut niveau ; unité de police spécialisée et réseau d'ONG – se retrouve au niveau national et au niveau provincial.

Enfin, la coopération entre les différents canaux d'échanges est cruciale. Mme Palau rappelle que la nature de ce crime n'affecte pas seulement un pays en particulier et qu'il est donc important de développer une réponse globale en coopérant à tous les niveaux. Au niveau de l'Espagne, la coopération européenne est assez vive avec Europol/Interpol, le Réseau Judiciaire Européen, Eurojust, etc. Au niveau international, l'Espagne coopère via *IbeRed*, le réseau ibéro-américain pour la coopération légale internationale.

Mme Letizia Lemmer du Département des politiques migratoires, Ministère de la Justice et de la Sécurité, Pays-Bas, a ensuite pris la parole pour présenter l'approche multidisciplinaire dans la lutte contre le trafic de migrants.

Mme Lemmer rappelle que le cadre juridique inscrit dans le code pénal des Pays-Bas permet une sanction efficace contre les passeurs. En effet, le trafic de migrants est pénalisé par une peine maximale de quatre ans ou une amende de 80.000 euro. Si des officiers publics contribuent au trafic de migrants, ils peuvent être condamnés de six à huit ans de prison et jusqu'à quinze ans si le trafic a mené à la mort. Le gouvernement voudrait augmenter ces peines.

Mme Lemmer explique que les politiques sont basées sur l'évaluation nationale du crime organisé et l'évaluation Europol sur la menace du crime organisé, rappelant que la coopération multidisciplinaire est nécessaire pour l'échange d'information.

Au niveau de la structure organisationnelle spécifique à la lutte contre le trafic de migrants, le Ministère de la Sécurité et de la Justice est compétent et travaille avec un Comité

directeur pour permettre une collaboration internationale. Une équipe multidisciplinaire regroupant plusieurs ministères a également été mise sur pied.

Pour terminer, un centre d'expertise sur le trafic de migrant et la traite des êtres humains a été créé il y a quelques années et implique la coopération de la police nationale, de la police des frontières et des services d'immigration. Tous coopèrent avec les procureurs.

M. Mody Guirandou Ndiaye, Secrétaire Permanent, Cellule Nationale De Lutte Contre La Traite des Personnes est alors intervenu pour présenter les actions menées au Sénégal sur la question de la lutte contre le trafic de migrants en termes de poursuites.

M. Ndiaye a tout d'abord présenté le cadre normatif et institutionnel qui est composé du code pénal et de la *Loi de 2005 relative à la traite et aux pratiques assimilées* ainsi que du mécanisme de coordination de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants. Ce mécanisme de coordination a été créé car il était nécessaire de ne pas se limiter au volet « répression ». En effet, la loi vient renforcer le code pénal mais il est toujours important de concrétiser cette loi. Plusieurs ministères clés sont représentés au sein de ce mécanisme de coordination ainsi que des acteurs de la société civile et des représentants religieux.

Les attributions de la cellule sont les suivantes :

- Rôle de prévention
- Définition et mise en œuvre d'une politique de sensibilisation
- Participation de la société civile dans les actions et programmes de la Cellule
- Proposer toute modification législative ou réglementaire
- Faire des recommandations aux autorités
- Rôle stratégique : élaboration d'un rapport annuel au Premier Ministre

Des résultats sont visibles notamment par le renforcement de capacités des acteurs parmi lesquels des magistrats, des gendarmes, des officiers de police judiciaire et des agents de frontières, des travailleurs sociaux et éducateurs spécialisés, des agents d'administration pénitentiaire, des avocats du Barreau, des auditeurs de justice, des procureurs et chefs de secrétariat de parquet, des journalistes, des représentants d'ONG ainsi que des représentants des départements ministériels.

Des résultats sont également visibles au niveau du renforcement de la coopération et du partenariat.

En ce qui concerne les limites de l'action, M. Ndiaye souligne que malgré l'application de la loi, le phénomène persiste. Il faudrait plaider pour une loi spécifique et autonome sur le trafic des migrants, donner plus de moyens à la coordination et renforcer les mécanismes de poursuite dans la sous-région.



DISCUSSIONS

Des discussions ont été menées à la fin de cette **seconde session** dont les thèmes principaux étaient les suivants :

L'importance des acteurs de la justice : il est nécessaire de former ces acteurs aux concepts de lutte contre le trafic de migrants et de la lutte contre la traite des personnes. Un système judiciaire efficace est également nécessaire.

Le partage des connaissances à tous les niveaux : il est important de pouvoir assurer une coordination entre les acteurs de terrain et l'Etat mais également entre les Etats. L'information est un élément clé dans la lutte contre le trafic des migrants.



SESSION PLENIERE 3 : COMMENT CONSTRUIRE DES MECANISMES D'IDENTIFICATION ET DE REFERENCEMENT EFFICACES POUR LES VICTIMES DE TRAITE DES ETRES HUMAINS ?

La seconde journée de travail a débuté avec l'ouverture de la **troisième session plénière** sur le thème des mécanismes d'identification et de référencement⁶ efficaces pour les victimes de la traite des êtres humains.

M. António Carlos Patrício, Directeur de la Direction centrale d'investigation, Service d'immigration et des frontières (SEF), Portugal, a ouvert la session pour présenter le travail de l'unité de lutte contre la traite des êtres humains.

Le rôle de l'Unité de lutte contre la traite des êtres humains est de prévenir, protéger et coopérer dans l'objectif de pouvoir donner une réponse immédiate, de créer des indicateurs et une coopération avec les procureurs. L'unité a tissé un réseau et travaille avec toutes les régions portugaises. La coopération avec le Commission pour la Citoyenneté et l'Egalité des genres (CIG) est grande puisque cet organisme est également cité dans 13 des 53 mesures du Plan d'Action national. Des réunions trimestrielles sont également organisées avec l'Observatoire sur la traite des êtres humains (OTSH).

M. Patrício a alors cité quelques exemples où des trafiquants ont pu être arrêtés et jugés grâce notamment à la coopération internationale.

Enfin, M. Patrício a évoqué le projet *Lumina* qui est un projet national de développement d'actions sur le terrain afin de sensibiliser les victimes de groupes criminels provenant de l'Europe de l'Est et des Balkans. Compte tenu des conditions géographiques et de la proximité de l'Espagne, la coopération des autorités espagnoles a été demandée.

Mme Annick-Sandra Nyngone, Chef de la division en charge des Affaires Migratoires, Ministère des Affaires Etrangères, Direction des Affaires consulaires, Gabon a alors pris la parole pour présenter un cas concret : la migration des enfants au Gabon victimes de la traite des êtres humains et plus particulièrement du travail forcé. Le Gabon a adopté et mis en pratique depuis 2000 une série de lois afin d'éradiquer ce phénomène : la Convention 182 et la cadre politique national dans le cas spécifique des enfants.

Les mécanismes d'identification permettent d'identifier un enfant victime de traite des êtres humains et de le confier aux autorités. Les autorités ouvrent alors une enquête et mettent en place les conditions pour pouvoir suivre la situation.

Des abris sont disponibles pour les enfants et ce, en partenariat avec l'UNICEF. Des agents spécialisés dans la protection de l'enfance suivent alors l'enfant et l'assistent dans des

⁶ « Mécanisme de référencement » est la traduction de l'expression anglaise « referral mechanism ».

initiatives à différents niveaux. La décision de « retour » est considérée avec la plus grande attention en tenant compte des intérêts de l'enfant.

Djibril Fall, Directeur du Réseau de l'Afrique de l'Ouest pour la Protection des Enfants a pris la parole pour présenter le mécanisme de référencement du Réseau de l'Afrique de l'Ouest pour l'identification, la protection et la réintégration des enfants vulnérables en mouvement.

Le Réseau de l'Afrique de l'Ouest est un mécanisme transnational qui assure une protection et une réinsertion sociale des enfants en mouvement dans la zone géographique de l'Afrique de l'Ouest. La vision du Réseau est de pouvoir améliorer et connecter les systèmes de protection de l'enfance en Afrique de l'Ouest pour mieux identifier, protéger, réintégrer et suivre les enfants et les jeunes en mouvement entre les pays de la sous-région. Le réseau se veut mobilisateur et créateur de capacités pour les pays ouest-africains afin de protéger les enfants et les jeunes dans les situations vulnérables et assurer leur réintégration sociale.

Les buts du Réseau sont :

- Contribuer à réduire le nombre d'enfants/de jeunes se trouvant dans des situations vulnérables à travers une réintégration individuelle et des activités de prévention ;
- Mobiliser et connecter les acteurs aux niveaux national, transnational et régional ;
- Contribuer à la coopération entre les systèmes nationaux de protection de l'enfance ;
- Développer des procédures communes et des standards de prise en charge.

Le réseau coopère et travaille avec la CEDEAO mais également avec des ONG, des organisations internationales, des Etats et des communautés et le fait d'avoir travaillé ensemble a, par exemple, permis d'identifier 5500 enfants en situation vulnérable. Les familles ont également bénéficié d'une aide économique. La coopération dans ce domaine est donc un élément clé.

M. Enrico Ragaglia du Centre de compétence sur la traite des êtres humains, ICMPD, a ensuite pris la parole pour présenter une introduction aux mécanismes de référencement nationaux et transnationaux.

M. Ragaglia a expliqué que ces mécanismes servent à :

- Identifier les acteurs principaux du gouvernement et de la société civile qui sont prêts à prendre leur responsabilité dans ce processus ;
- Avoir une structure intersectorielle ;
- Permettre d'avoir une table ronde autour de laquelle des officiers de haut niveau peuvent créer des réseaux à travers des organisations pour une meilleure dissémination et un meilleur retour de l'information.

L'un des principaux défis est le manque d'identification des victimes de la traite. Selon un rapport du Département d'Etat des Etats-Unis sur la traite des êtres humains (2010), le ratio de victimes identifiées comparé au nombre estimé de victimes en général est de 0.4%.⁷

Les mécanismes de référencement transnationaux demandent de la coopération et celle-ci peut être complexe pour plusieurs raisons :

- Manque de contact
- Manque de volonté politique
- Cadres législatifs différents
- Raisons linguistiques

Il est évident, selon M. Ragaglia, que les pays d'origine, de destination et de transit doivent coordonner leurs actions. Le modèle de référencement transnational est en harmonie avec les standards des droits de l'Homme. Les procédures opérationnelles principales (SOP) sont les suivantes :

- Identification
- Protection et assistance
- Assistance de long terme
- Retour et inclusion sociale
- Poursuite criminelle

Ces procédures vont de pair avec des mesures plus spécifiques. Avant de proposer ces standards à un pays, il est important d'effectuer une analyse du système en place (avec cet élément de « table ronde » précédemment cité).

Mme Irina Todorova, Spécialiste de l'assistance aux migrants, Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), Bureau régional pour l'EEE (Espace Economique Européen), l'UE et l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique du Nord), a souligné l'ampleur grandissante de ces phénomènes de traite des êtres humains et de trafic de migrants. Mme Todorova a insisté sur le fait qu'il est bien évidemment important de discuter des cadres normatifs nationaux mais qu'il est également nécessaire de penser aux défis que posent le retour et la réintégration. Les efforts doivent se diriger également dans cette direction tout en gardant une approche équilibrée.

DISCUSSIONS

La **troisième session** s'est terminée par des discussions portant sur l'importance de l'**identification** au sein des mouvements migratoires mixtes. Le chiffre précédemment cité par M. Ragaglia a soulevé l'attention des participants. Les efforts doivent également se

⁷ United States of America, Department of State, *Trafficking in Persons Report*, June 2010, p.7



tourner vers le **retour** et la **réintégration** dans les pays d'origine en travaillant avec une approche équilibrée.



SESSION PLENIERE 4 : COMMENT CONTRER LE TRAFIC DE MIGRANTS TOUT EN GARANTISSANT LE RESPECT DES DROITS DES MIGRANTS ?

La **quatrième session** a été consacrée aux moyens de contrer le trafic de migrants tout en garantissant le respect de leurs droits.

Mme Maria Vittoria Pontieri du Ministère de l'Intérieur, Italie, a ouvert cette quatrième session en présentant le Projet *Praesidium*. Mme Pontieri explique que ce projet a été co-financé par la Commission européenne et le Ministère de l'Intérieur italien et mis en œuvre par le HCR, l'OIM, la Croix Rouge italienne et Save the Children. D'abord mis en œuvre en Sicile afin d'aider le gouvernement italien à mieux gérer les arrivées de migrants et garantir la protection des groupes les plus vulnérables, le projet a été étendu à d'autres lieux de débarquement.

Le Ministère de l'Intérieur coordonne le projet et a demandé aux quatre organisations d'assumer des rôles spécifiques en harmonie avec leur mission :

- HCR : demandeurs d'asile et potentiel demandeurs d'asile
- OIM : migrants et victimes de traite
- Croix Rouge italienne: personnes vulnérables et activités socio-médicales
- Save the Children : mineurs et mineurs non accompagnés

Le projet a été en mesure d'atteindre un groupe diversifié de bénéficiaires. Les quatre organisations qui l'ont mis en œuvre ont travaillé pour une meilleure efficacité et ont développé des méthodes afin de coordonner leurs activités telles que : l'information juridique, l'identification de cas vulnérables, le suivi des conditions de santé des migrants, la distribution de brochures sur l'asile, etc. Le projet a employé une approche « multi-agences ».

En 2014, deux équipes « anti-traite » ont été créées afin de cartographier toutes les structures de réception et les services disponibles dans la région et de coordonner les acteurs institutionnels locaux afin d'identifier des mécanismes de coopération ad hoc dans la lutte contre la traite des êtres humains.

Le Projet *Praesidium* s'est terminé le 30 Juin 2015.

Mme Cristina Gatões, Directrice Régionale pour la Région du Nord, Service d'immigration et des frontières (SEF), Portugal, a ensuite pris la parole. À la question de savoir comment combattre le trafic de migrants tout en garantissant leurs droits, Mme Gatões suggère que la réponse à cette question doit impliquer des décisions politiques. Compte tenu du fait que dans la plupart des cas, le trafic de migrants a lieu dans des zones pauvres, il faut également s'attaquer à ses sources. Le mouvement de migration est un mouvement qui peut être dû à un conflit, à l'économie ou à d'autres problèmes et il est donc important que toutes les



décisions prises puissent fournir des règles et des lignes politiques afin de promouvoir la migration légale. La migration clandestine et le trafic de migrants peuvent être combattus via une politique migratoire mise à jour qui tient compte des droits de l'homme.

Et ces décisions politiques ne peuvent être mises en œuvre que si elles sont suivies par des cadres législatifs adéquats. Une cohérence régionale est nécessaire.

Mme Gatões précise que la protection des droits des migrants doit être effectuée à travers la coopération et la complémentarité des efforts dans un monde de plus en plus globalisé et complexe. Cela ne sert à rien d'avoir un bon système si l'on travaille seul. Il s'agit d'une lutte dans laquelle chacun a son rôle à jouer.

M. Michele Bombassei, Spécialiste régionale de l'assistance aux Migrants, Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), Bureau Régional pour l'Afrique de L'Ouest et Centrale, a, dans sa présentation, essayé d'apporter des éléments de réponse à la question de cette quatrième session. M. Bombassei a proposé de reformuler la question de la manière suivante : comment garantir efficacement les droits des migrants tout en combattant les pathologies de la migration ?

La migration est un phénomène ancré dans la culture ouest africaine et un facteur économique pour la région. Elle constitue une chance de développement personnel pour la jeunesse ainsi qu'une chance pour l'UE de réponse à sa demande de travail.

M. Bombassei a expliqué que nous savons aussi que la migration provoque ce que nous pouvons appeler des maladies, des pathologies. Par exemple, certains migrants peuvent être bloqués sur leur route et devenir vulnérables à l'exploitation et au trafic. Ils peuvent enfreindre les lois nationales ou devenir irréguliers s'ils restent trop longtemps dans ce pays. Ils peuvent également s'associer à des activités de contrebande. C'est pour cela qu'il faut trouver un équilibre entre le droit des migrants (mobilité et mouvement) et en même temps mitiger les mauvais aspects, les pathologies, liés à la mobilité des personnes.

La réponse commune à la traite des êtres humains et au trafic de migrants doit être la protection et l'assistance : les migrants les plus vulnérables tels que les enfants non accompagnés ou séparés, les victimes potentielles de traite, les mères seules, les personnes nécessitant une aide médicale, etc. doivent être protégés. Une assistance au retour volontaire et à la réintégration, une assistance médicale, une assistance au logement ou encore une assistance financière doivent être fournies.

Afin de développer une réponse basée sur des faits et non sur des hypothèses, nous avons besoin de plus d'information sur les motivations et les profils de ces migrants. La question de la sensibilisation est également importante : il est nécessaire d'informer les migrants sur les risques de la migration clandestine et les opportunités de la migration légale. Le renforcement des capacités est un élément essentiel : on ne peut pas penser à l'assistance



sans renforcer les capacités de la société civile, les autorités et les institutions sur le terrain. Et enfin, le dialogue est le point clé. La coopération est primordiale sur les informations et les bonnes pratiques afin de développer une vision commune.

Un exemple de succès est le cas de la CEDEAO qui a un accord de libre circulation. La libre circulation pose des défis mais la CEDEAO y répond en mettant en place des plans sur la protection des enfants, des renforcements de capacités, du partage de données etc. Les défis sont énormes et parfois semblent difficiles à surmonter mais l'on peut voir qu'à travers le dialogue, cela est possible.

Emmerentia Erasmus du Projet FMM pour l'Afrique de l'Ouest, ICMPD a ensuite présenté le Projet de Soutien à la Libre Circulation des Personnes et aux Migrations en Afrique de l'Ouest (FMM).

L'objectif principal de ce projet est de maximiser le potentiel de développement de la libre circulation des personnes en Afrique de l'Ouest en soutenant la mise en œuvre effective des protocoles de libre circulation et de l'Approche Commune sur la Migration de la CEDEAO. Le projet couvre 15 Etats membres de la CEDEAO et la Mauritanie et est financé par l'UE et la CEDEAO. La mise en œuvre a été léguée à l'OIM, l'ICMPD et l'OIT (Organisation Internationale du Travail). Le projet a débuté en 2013 et a une durée de vie de 5 ans.

Mme Erasmus a alors présenté les quatre domaines principaux du Projet :

- Les données et les politiques migratoires
- Le contrôle des frontières
- La migration des travailleurs
- La lutte contre la traite des êtres humains

Des résultats sont visibles : par exemple, les capacités de la Commission de la CEDEAO dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains ont été renforcées. Le renforcement des capacités dans ce domaine s'est illustré par des formations ciblées sur l'identification et les enquêtes pour stopper le travail forcé. D'autres formations de renforcement des capacités ont été réalisées.

Mme Erasmus a exposé le rôle de l'unité *Demand Driven Facility – Facilité axée sur les besoins* (DDF) au sein du Projet :

- Répondre aux demandes des institutions nationales
- Fournir une assistance sur mesure avec l'aide des institutions pour faciliter la mise en œuvre des politiques de la CEDEAO
- Offrir une assistance technique

L'objectif principal de cette unité est donc de fournir de l'assistance technique et des activités de renforcement des capacités faites sur mesure pour les institutions nationales des

Etats membres de la CEDEAO et de la Mauritanie dans les quatre domaines cités ci-dessus. L'unité essaie également d'adresser les biais qui peuvent exister et d'identifier les besoins.

Les activités de l'unité DDF ont un critère d'éligibilité : les activités sont limitées dans la taille et ne peuvent dépasser 300.000 euros. Elles sont également limitées dans le temps : les actions ne peuvent dépasser une durée maximale de 18 mois.

Mme Erasmus a ensuite illustré ces actions par les activités en cours en termes de lutte contre la traite des personnes :

- Au Nigéria : l'équipe a discuté de la manière d'intégrer la lutte contre la traite des êtres humains au sein des programmes scolaires. Des manuels ont été développés.
- Au Niger : l'équipe a ciblé le renforcement des capacités du gouvernement en matière de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants. Des actions ont été menées en termes de sensibilisation, de formation, de mécanismes de référencement, de la gestion des données et du système d'échange d'information.

Il y a également des actions qui concernent plusieurs pays en même temps : par exemple le soutien à la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, le Mali et la Mauritanie dans leur travail de lutte contre la traite des êtres humains et dans leur coordination.

Mme Erasmus a conseillé aux pays intéressés de consulter le site web du Projet : www.fmmwestafrica.com .

DISCUSSIONS

Les discussions qui ont clôturé la **quatrième session** se sont concentrées sur :

La **vision générale de la migration** : il a été soulevé que la migration est parfois abordée en occultant soit les aspects positifs, soit les aspects négatifs car elle crée des flux ingérables. Un point important a été de dire que les personnes qui décident de migrer sont souvent éduquées et que la fuite des cerveaux est également un défi important pour les Etats.

La question de la **criminalisation** : la migration doit être située dans son contexte spécifique. Elle est une bonne chose par exemple lorsque l'on regarde les mouvements interafricains mais elle crée également ce que l'on a appelé des « pathologies ». Il est plus aisé de repérer les victimes plutôt que les criminels et c'est pourquoi il est important de renforcer les systèmes de juridiction des Etats.

SESSION PLENIERE 5 : COOPERATION REGIONALE DANS LE DOMAINE DE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS

La **cinquième session** a débuté sur le thème de la coopération régionale dans le domaine de la traite des êtres humains.

Mme Agata Woźniak, Chargée de relations internationales, Direction Générale des affaires migratoires et intérieures (DG HOME, Commission européenne, UE), a ouvert cette session en présentant la vision de l'UE en termes de coopération. Mme Woźniak a expliqué que seule la coopération peut permettre d'atteindre des objectifs dans les domaines discutés durant ces deux journées de rencontre. Le Processus de Rabat en constitue un bon exemple. La lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants sont des sujets qui font partie des priorités du Processus de Rabat : le focus particulier sur les groupes vulnérables, le renforcement des échanges et des bonnes pratiques, la recherche de solutions opérationnelles telles que la création de services et la formation du personnel responsable du démantèlement de réseaux criminels sont des bons exemples.

À l'extérieur du Processus de Rabat, le Processus de Khartoum qui réunit cette fois les pays de routes migratoires d'Afrique de l'Est peut aussi être mentionné.

Pour résumer et conclure, Mme Woźniak a affirmé que le trafic de migrants et la traite des êtres humains sont des crimes transfrontaliers et ils impliquent donc plusieurs pays à la fois. La lutte contre ces crimes demande la coopération de tous.

Mme Agata Sobiech, Chargée de coopération internationale, Direction Générale pour la coopération internationale et le développement (DG DEVCO, Commission européenne, UE), a ensuite présenté deux projets de coopération.

Deux projets assez similaires ont été mis en place. Le premier se concentre sur l'Afrique du Nord et le second est un projet de la CEDEAO en Mauritanie. Les deux projets étaient mis œuvre sous l'égide de l'ONUDC. Les activités se sont axées sur :

- La mise en place de points focaux pour coordonner la coopération et l'information et ce, afin d'appuyer la constitution d'un réseau plus formel
- Le partage de bonnes pratiques
- La possibilité de réaliser des enquêtes conjointes

Les deux projets sont clôturés mais il est intéressant de voir que certains points focaux coopèrent toujours ensemble.

La coopération dans le domaine de la lutte contre le trafic de migrants demande une idée claire et une définition claire de ce qu'est le trafic de migrants. Il faut des structures qui permettent de garder des canaux d'information stables et fiables malgré la rotation des points focaux.



M. Olatunde Olayemi a clôturé cette session en rappelant qu'il est nécessaire de donner plus de capacités et d'adopter une approche élargie qui travaille sur les causes profondes. Au niveau national, M. Olayemi a suggéré de mettre en place des groupes de travail pour une meilleure coopération avec les institutions.

DISCUSSIONS

22

La **cinquième session** s'est alors clôturée sur des discussions qui ont souligné les points suivants :

Une **approche équilibrée et globale** est nécessaire pour coopérer. Les Etats doivent disposer de structures fortes et efficaces mais il ne faut pas oublier que d'autres acteurs ont également un rôle à jouer à l'intérieur de cette coopération : la société civile doit y figurer.

L'**existence de forums de discussion** comme l'illustre le Processus de Rabat est nécessaire à la coopération dans ces domaines. Il permet aux pays de pouvoir s'inspirer des plans d'action d'autres pays ou d'organisation telle que la CEDEAO. Les activités doivent être coordonnées entre les différentes organisations et dialogues afin d'éviter des doublons et de pouvoir travailler efficacement.

L'**idée de développement** doit être au centre de nos actions. Il est important de combattre les effets négatifs de la migration mais il est également important de soutenir une certaine image de la migration qui doit concorder avec notre image du développement. Les drapeaux institutionnels, nationaux ou stratégiques doivent être abattus afin de coopérer ensemble dans l'objectif de développement. Il faut « promouvoir » et pas seulement « lutter ».

La nécessité de **partager** : durant ces deux jours de rencontre, beaucoup d'aspects ont été mentionnés : la question des données, de la protection, de la sensibilisation. De bonnes pratiques existent et sont partagées concernant la traite des êtres humains mais une défaillance existe au niveau de la lutte contre le trafic de migrants. Souvent cela reste au niveau national car il n'y a pas d'opportunité de partager les bonnes pratiques. Il n'y a pas encore assez d'instruments, il n'y a pas de points focaux, pas de plateforme. Il s'agit d'une lacune qui représente un besoin pour plusieurs pays. Créer une plateforme dédiée au partage de bonnes pratiques et d'informations concernant la lutte contre le trafic de migrants est crucial et pourrait faire avancer la coopération dans le bon sens.



CONCLUSIONS DE LA COPRESIDENCE

- Promouvoir une **approche (I) compréhensive** en incluant les problématiques de genre, des droits de l'homme etc., (II) **pluridisciplinaire** (par exemple, les mesures de lutte contre la traite des êtres humains doivent être reliées à celles contre le travail des enfants), (III) **harmonisée** avec un ensemble de normes et de standards communs tout en prenant en compte les problématiques et les réalités locales.
- Mettre la **notion de victime** et de la protection de ses droits, de sa sécurité et de sa dignité au cœur de la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants. Il est important de réserver une attention spéciale aux mineurs.
- Définir un **agenda de coopération** internationale en complément de la coopération régionale, en incluant les mécanismes de référencement, l'entraide judiciaire, la révision des accords bilatéraux et de coopération, l'échange de bonnes pratiques.
- Créer ou renforcer les **structures nationales de coordination** multipartites comme les commissions nationales et en faire des mécanismes de référence. La nomination de Points de contact et leur mise en réseau à travers des comités ou des bureaux de liaison est un autre exemple. Ces structures, plateformes et réseaux doivent être inclusifs et intégrer à la fois les institutions nationales y compris les agences nationales, le niveau local (communautés locales), la société civile, les organisations religieuses, les autorités traditionnelles et coutumières locales, etc. L'accent devrait être mis sur la coordination et les capacités organisationnelles et systémiques.
- Contribuer au **renforcement de l'Etat de droit** en créant et en mettant en cohérence et à jour des cadres législatifs nationaux et régionaux. Par ailleurs, la ratification des protocoles s'y afférant et leur mise en œuvre est essentielle.
- Faire un **suivi et une évaluation** des politiques et des mesures contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants de manière régulière en s'appuyant sur des méthodes et approches qui mesurent et garantissent des progrès et des résultats comme les mécanismes régionaux de révision par les pairs (analyse de rapports).
- Mettre en place des mesures de **communication et de sensibilisation** en impliquant l'ensemble des acteurs, comme les médias ou le secteur privé (formel et informel) et cibler les zones géographiques prioritaires comme les zones frontalières. Afin de trouver les canaux adéquats de communication, il est important d'affiner le profil des migrants, en particulier dans le cas du trafic de migrants.

- Améliorer la **collecte et le traitement des données**. Des bases de données ciblées pourraient être développées, en concertation par exemple avec la partie judiciaire. Le rôle des Observatoires est essentiel et leur mise en réseau est primordiale.
- Partager et gérer **l'information**. Il faut, entre autres, cibler le partage d'information sur le modus operandi des réseaux en vue de les démanteler, les poursuivre et faciliter l'évaluation des risques et des menaces. Des méthodes d'investigations doivent être développées, transposées, renforcées grâce à des formations, à la mise à disposition de manuels spécialisés et d'autres outils spécifiques.
- Améliorer la **coopération policière et judiciaire** afin de mener des enquêtes et des poursuites efficaces. Intensifier la répression contre les passeurs et trafiquants et contre toutes les formes de criminalités transnationales. Réformer les systèmes de justice, former les procureurs et les magistrats sur la question de la traite des êtres humains et du trafic de migrants. Créer des unités de police spécialisées.
- Intégrer aux mesures de **protection et de réintégration des victimes** les différents éléments suivants afin de garantir une intervention holistique et complète : prévention ; sensibilisation ; éducation ; formation et qualification (avoir des centres et des équipes spécialisés) ; enquêtes ; partenariats ; renforcement des compétences ; prise en charge psycho-sociale et administrative. Développer une assistance directe appropriée envers les migrants dans le cas du trafic de migrants comme une assistance médicale, financière, un accès au logement, une assistance pour le retour volontaire et la réintégration.
- Reconnaître l'importance des **mesures qui promeuvent des migrations sûres et légales** dans la réduction de la vulnérabilité à la traite des êtres humains et au trafic de migrants. Parmi ces mesures, la question des registres civils et des documents d'identité fiables et de qualité joue un rôle clé.

Le Projet de soutien du Processus de Rabat s'engage avec le Portugal et le Niger et en collaboration avec l'UE à identifier des actions prioritaires et concrètes à partir de ces conclusions en cohérence avec le Plan d'Action de la Valette et le Programme de Rome.

Ces actions prioritaires seront communiquées aux membres du CoPiL et aux partenaires du Processus.

Une formation technique régionale sur la question de la traite des êtres humains et du trafic de migrants est prévue dans le cadre du Processus de Rabat au premier trimestre 2016.